

Versailles, le 26 octobre 2012

Rédacteur : Patrick Bouy

**Compte-rendu de la dix-septième réunion du Conseil de quartier Notre-Dame,
qui s'est tenue le 2 octobre 2012**

Personnalités présentes : Cécile Gambelin, Directrice du service de la voirie et de la circulation

Présents : Marie Seners, Présidente du Conseil de quartier Notre-Dame,
Dominique Roucher, Vice-Présidente du Conseil de quartier Notre-Dame,
Patrick Bouy, Secrétaire général du Conseil de quartier Notre-Dame,
Bénédicte d'Aboville, Stéphanie Besancon, Ariane de Blic, Agnès Desplats,
Florence de Lalande, Véronique Le Camus, Carole Richard, Chantal Rozier-Chabert,
Jean-Paul Auberger, Nicolas d'Avout, Marc Edeline, Laurent Giry, Olivier de La Faire,
Claude Lavaste, Bruno Lockhart, Alain Martin-Prével, Baudouin de Monts,
Michel Morgenthaler, Gwilherm Poullennec, Conseillers de quartier.

Absents excusés : Geneviève Schmitz, Yves Cambier, Jean Coupu, Jean Deschard, Léon Olivier.

Lieu : Maison de quartier, 7 rue Sainte Sophie.

Début de réunion : 20 h 35

Fin de réunion 22 h 30

I) Introduction par Marie Seners

Il n'est plus nécessaire de présenter Cécile Gambelin. Marie Seners la remercie d'être venue exposer l'état actuel du projet de la place d'Armes, et de répondre aux observations de la Commission qui travaille sur le même sujet.

Marie Seners demande qu'on se concentre sur l'essentiel des points relatifs à la place d'Armes :

- emplacement pour les livraisons,
- traversées piétonnes,
- stationnement des minibus.

La dernière réunion de la Commission place d'Armes s'est tenue sur le terrain le samedi 22 septembre 2012.

II) Exposé de Cécile Gambelin sur l'aménagement de la place d'Armes

L'exposé s'appuie sur des plans et vues par vidéo-projection. (NDLR : On doit souligner au passage que ce procédé est indispensable pour tout sujet à caractère topographique si l'on désire que toute l'assistance comprenne de quoi il s'agit).

Cécile Gambelin qualifie le projet de la place d'Armes de « projet global » qui englobe donc la place proprement dite mais aussi ses abords et dont l'objectif est d'optimiser la circulation des piétons et des véhicules.

La Ville travaille en collaboration avec Frédéric Didier, architecte du Château, et avec l'ABF, dont l'avis l'emporte en dernier ressort sur l'espace public, en dehors du Domaine du château.

Des remontées de file d'attente gênantes sont constatées à l'accès sud-ouest du parking de la place d'Armes.

Pour pallier les conséquences de la fréquente saturation du parking, il est prévu d'installer prochainement aux entrées de la ville un « plan de jalonnement des parkings », c'est-à-dire, en termes plus simples, des panneaux indiquant le nombre de places libres dans les différents parkings, comme cela se fait dans de nombreuses villes.

Marie Seners signale un problème de marquage détecté par la Commission à l'entrée sud-ouest : Une voie est destinée soit à l'entrée soit à la sortie en fonction de l'affluence ; cette voie est délimitée par une ligne blanche, ce qui fait que les véhicules entrants ne comprennent pas qu'ils peuvent s'engager sur deux files, allongeant ainsi les remontées de files de voitures.

Pour favoriser la circulation des piétons visiteurs du Château, et tout autant pour les inciter à se diriger, à la sortie, vers la Cour des Senteurs et le quartier Saint-Louis, au sud, et vers le quartier Notre-Dame et ses restaurants, au nord, un important travail a été réalisé sur les glacis (NDLR : les glacis sont les trottoirs qui cernent le Château, à l'extérieur des grilles). Ainsi, devant le Château, le glacis a été élargi de 5 mètres. Il sera encore élargi de 6 m vers l'est et rue Robert de Cotte de 0,50 m.

Les anciennes latrines intégrées dans le mur d'enceinte sont transformées en salle abritant les automates de paiement du parking.

Le parking est géré par la Ville. Il n'est donc pas possible d'envisager un paiement par transpondeur LiberT., comme c'est le cas pour les parkings Vinci qui bénéficient du système mis en place par leur gestionnaire pour les autoroutes.

Il est rappelé que la Cour des Senteurs doit être inaugurée fin avril 2013. Des travaux de réfection de la rue de la Chancellerie et l'aménagement de traversées piétons, y sont associés.

Au nord-ouest, plusieurs sujets importants sont examinés qui concernent le secteur Nepveu nord, Robert de Cotte, Colbert et Peintre Lebrun.

Les pavés de Robert de Cotte seront couverts par des enrobés. Des Conseillers pensent que la vitesse sera augmentée en raison de ce confort. Cécile Gambelin informe que, dans l'état actuel, $V_{85} = 42$ km/h [NDLR : 85% des véhicules ont une vitesse inférieure ou égale à 42 km/h] pour les véhicules descendant vers le Château, vitesse pour laquelle la distance de freinage est de 30 m. Les plans présentés font apparaître les angles de vision par rapport à l'emplacement prévu pour **le passage piétons** installé dans la courbe : c'est juste mais ça passe !

Néanmoins, malgré ces calculs, la Commission reste réservée sur l'emplacement de ce passage piéton et plus encore sur l'implantation d'un feu, même déclenché à la demande.

Cécile Gambelin répond qu'il n'est pas prévu de feux mais que des fourreaux seront réservés à toutes fins utiles, jusqu'au passage piétons, pour le cas où il serait nécessaire d'en installer.

Sur Nepveu nord, on conserve les deux voies. Le reprofilage du nez entraîne l'abattage de deux arbres. Des tests avec balisage provisoire seront conduits pour ajuster au mieux le profilage des contours. Pour l'instant, pas de piste cyclable le long du terre-plein, cela reviendrait trop cher.

La Commission a suggéré le changement d'emplacement de la **place pour livraisons**. Elle propose qu'elle soit implantée à proximité du bâtiment des Fontainiers, ce qui permettrait l'accès des livraisons des restaurants par la rue du peintre Lebrun aussi bien que par la rue Colbert. La solution paraît satisfaisante pour tous d'autant plus que les chauffeurs-livreurs semblent en avoir fait spontanément leur choix. A noter cependant que l'accord de l'ABF est nécessaire.

Concernant le calendrier, Cécile Gambelin indique que les travaux peuvent être effectués en 2013 si le budget correspondant est voté.

D'importants travaux d'enfouissement de réseaux sont prévus par la CES dans ce secteur, avec une gêne minimale compte tenu que le passage sous le sol sera réalisé au micro tunnelier avec un puits de départ place Gambetta et un puits d'arrivée sur le terre-plein de Nepveu nord.

Le stationnement des minibus de tourisme est un problème qu'il faut entendre comme un stationnement parasite sur les emplacements ordinaires offerts aux voitures sur la voie publique. On souhaiterait que ces minibus stationnent, comme les cars, sur le parking de la place d'Armes.

Outre le fait qu'on constate que le parking de la place d'Armes est souvent saturé, le problème est essentiellement de nature tarifaire. Le tarif actuellement demandé pour un minibus sur le parking est de 40 euros, tandis que le même minibus peut s'en tirer pour 6 euros payés au parcmètre sur la voie publique, avec un risque très modéré d'amende à 17 euros. Les chauffeurs l'ont bien compris, d'autant plus qu'on a des raisons de penser que leurs employeurs leur octroient souvent un forfait sans justificatif pour leur repas (offert, semble-t-il, par le restaurant vers lequel ils dirigent leurs passagers) et le stationnement et les amendes, dont le coût dépend donc de leur sens de la débrouille.

Actions envisagées en séance :

- réduire le tarif du parking minibus, fixé par la Ville, pour le rendre, sinon attractif, du moins neutre,
- exercer une répression par les contraventions au stationnement (ce qui n'est pas le cas actuellement),
- agir auprès des entreprises de transport touristique par minibus.

Il est décidé que la Commission place d'Armes interrogera les services concernés, notamment sur les aspects juridiques.

On rappelle au passage que les immeubles en réhabilitation des 9 et 11 rue des Réservoirs offriront bientôt 80 lots de logements auxquels ne sont associés que 23 places de parking privé. Cela laisse présager une bonne centaine de voitures supplémentaires déversées sur le stationnement public dans les rues du secteur.

Question d'un Conseiller : combien coûte l'aménagement et qui paie ?

Une somme de 750 (aménagement des accès du parking) + 450 (aménagement Chancellerie et Sceaux/ Rockefeller) K euros a déjà été engagée par la Ville ; le Château paie tout ce qui se trouve à l'intérieur de la bordure des glacis, sauf l'aménagement des latrines qui est partagé avec la Ville (le Château prendrait en charge la réhabilitation de gros œuvre et la Ville l'aménagement intérieur final).

A propos de latrine, un Conseiller fait observer qu'il existe peu de lieux d'aisance offerts aux nombreux touristes qui cheminent depuis les gares vers le Château où ils attendent parfois longtemps dans les files d'attente.

Un autre Conseiller souhaiterait que soient installés, sur la place d'Armes, des bancs ou autre formes de reposoirs pour les personnes âgées. Cécile Gambelin répond que l'allée au centre de la place est du ressort exclusif du Château.

III) Informations fournies par Cécile Gambelin sur différents sujets de voirie

Les travaux de la Zone 30 du quartier des Prés doivent démarrer la semaine prochaine.

Le double sens cyclable qui, selon la proposition des services, validée par le Conseil de quartier, devait s'étendre sur l'ensemble de la Zone 30 des Prés - sauf la rue des missionnaires qui présente un trafic plus intense - comportera finalement 2 dérogations supplémentaires : rue d'Angivillier et rue Berthier.

Ces dérogations résultent d'une demande écrite émanant d'un riverain.

Un Conseiller exprime son profond désaccord avec le fait que l'avis d'un seul riverain prime sur une décision du Conseil de quartier, décision prise en accord avec les services de la Ville et d'après leur proposition. Cette intervention ne reçoit pas de contradiction et recueille l'approbation de plusieurs Conseillers.

(NDLR : Thierry Voitellier apporte une précision sur le dispositif : « L'ensemble du quartier des Prés passe bien en zone 30 ; seul le double sens cyclable dans les 2 rues les plus circulantes se fera dans une deuxième phase, qui laissera le temps de vérifier qu'il n'y a pas de problème majeur et que les risques d'accidents sont limités. Si tout va bien, les 2 phases devraient être séparées seulement de quelques semaines. »)

Le même Conseiller fait remarquer que ces dérogations vont rendre l'ensemble de l'aménagement moins compréhensible pour les utilisateurs.

De prochains travaux seront entrepris : enrobés rue Galliéni, assainissement suivi d'une réfection de la chaussée rue Lafayette, enrobés rue Rameau.

Un Conseiller évoque des difficultés de croisement des flux au nœud Saint-Cloud / Hoche / Rockefeller. La question sera étudiée. Une solution pourrait consister en une modification du réglage des feux.

Cécile Gambelin est applaudie pour sa prestation.

IV) Approbation du procès verbal de la réunion précédente CQ16 tenue le 19 juin 2012

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

V) Commission mixte ND/CG gare Rive Droite

Comme suite à la demande déposée lors de la précédente séance CQ16 qui avait donné lieu à une décision sur le champ, Marie Seners et Annick Bouquet, respectivement Présidente du Conseil de quartier Notre-Dame et du Conseil de quartier Clagny-Glatigny ont mis sur pied une Commission mixte ayant pour objet d'étudier les améliorations à apporter au trafic dont la place devant la gare Rive Droite est le siège, notamment sur le plan de la commodité et de la sécurité.

Elles ont décidé d'associer 4 Conseillers par quartier comme membres de cette commission mixte.

Pour le Conseil de quartier Notre-Dame, les Conseillers qui se proposent en séance sont : Claude Lavaste, Michel Morgenthaler, Stéphanie Besançon et Gwilherm Poullenec.

La première séance est fixée le 16 octobre à 20h30, à la Maison de quartier ND, 7, rue Sainte Sophie. Camille Brunet y représentera le Service de la voirie de la Ville. Aucun représentant de RFF n'est prévu pour l'instant alors qu'une grande partie de la surface et des équipements de la place est leur propriété.

Un dossier préparatoire, établi par Claude Ducarouge [NDLR : Président de SAVE, et Conseiller du CQCG] sera adressé par Marie Seners, non seulement aux membres de la Commission mais à chaque Conseiller du CQND.

VI) Activité de la Commission animation, par Dominique Roucher

Le pot des nouveaux arrivants se tiendra mardi 23 octobre à 19 h dans la grande salle de la Maison de quartier, 7, rue Sainte Sophie.

Tous les Conseillers sont convoqués et attendus.

Le problème inhérent à l'organisation de ce pot est qu'il faut préalablement atteindre et informer ceux auxquels il est destiné, par nature difficiles à capter puisque qu'ils sont précisément « nouveaux arrivants ».

La date du 23 octobre, avant les vacances de la Toussaint, a été choisie du fait de la longueur de celles-ci et à cause des nombreuses manifestations qui sont prévues d'ici la fin de l'année, et ce, malgré le court délai de préparation qu'elle implique.

Des tracts et affiches sont distribués en séance, laissant à ceux des Conseillers qui le veulent bien le soin de les distribuer à bon escient.

Chantal Rozier-Chabert est priée d'en adresser une version numérique à Marie Seners et Michel Morgenthaler pour mise en ligne sur Face book et sur www.debangehoudon.blogspot.com.

Marie Seners contacte les Nouvelles pour publication d'un avis. Pour Versailles+ c'est trop tard. Reste monversailles.com et c'est Bruno Lockhart qui s'en charge.

Alain Bertet sera invité et diffusera la documentation de l'Office de Tourisme.

Carole Richard fournit le buffet et les boissons.

Ensuite, Dominique Roucher présente les derniers mouvements concernant les commerces de la rue de la Paroisse : créations, liquidations, cessions.

VII) Intervention d'Olivier de la Faire : Guide de la Famille et Cité de la Gastronomie

Olivier de la Faire, également Conseiller général, nous parle de deux initiatives du Conseil Général des Yvelines (CG78).

La première est le Guide de la Famille, dont le nom décrit exactement l'objet, qui doit permettre à chacun de trouver toutes les adresses et tous les conseils utiles correspondant à son profil : famille nombreuse, mère célibataire, personne âgée, enfant handicapé, etc. Cet ouvrage sera bientôt mis à disposition dans tous les lieux de rencontre et de passage. C'est une expression de la mission sociale à laquelle le CG78 consacre une part majeure de son budget.

Marie Seners rappelle qu'il existe aussi des guides équivalents fait par la Municipalité de Versailles, en particulier un tout nouveau consacré à la maladie d'Alzheimer.

Au passage, Olivier de la Faire, découvre que la diffusion aux habitants de Versailles du magazine trimestriel « 78 » édité par le Conseil Général, présente quelques lacunes.

Olivier de la Faire présente également le projet sur lequel il travaille, c'est à dire la candidature de la ville de Versailles au projet national de « Cité de la Gastronomie », en concurrence avec Lyon, Dijon, Tours, Rungis, Beaune, Dijon, Bordeaux (NDLR : La Ville de Versailles a retiré sa candidature car l'Etat n'a pas accepté, en définitive, de participer financièrement à ce projet)

VIII) Calendrier

- 16 octobre : Commission mixte ND/CG gare Rive Droite
- 23 octobre : pot des nouveaux arrivants
- 20 novembre : Commission animation
- 27 novembre : Conseil de quartier n°18
- 01 février : dîner annuel des Conseillers de quartier ND
- 19 mars : CQ19
- 04 juin : CQ20

Marie Seners clôture cette réunion en remerciant les participants de leur présence et de leur engagement au service du quartier.